

Membres du Conseil d'Ecole :**Pour l'école**

M Gondrand (CE2/CM1, Direction)

Mme Duarte (CP)

Mme Laroche (CE1)

Mme Virolle (CM2)

Absente excusée : Mme Hermann

complément de service M. Gondrand et Mme Jeanjean)

Pour les délégués de parents d'élèves (APEIV)

Mme Simoes Elodie ; Mme Prime-Ruchaud Stéphanie ; M. Puig Jean-Roch ; Mme Chervet Coralie ; Mme Lesieur Claire ; Mme Lenfant Julie

Pour les délégués de parents d'élève (AUVNI)

M ; Magnier Vincent ; Mme Vangeon-Magnier Virginie ; Mme Gambiez Sonia

Pour la Mairie : M. Franck Thiébaux, conseiller municipal chargé de l'Education**Invité** : Jean-Michel Calios, directeur du périscolaire**Pour l'Education Nationale**

Mme Sarmiento Cabana, Inspectrice de l'Education Nationale (absente excusée)

Monsieur Gondrand ouvre la séance à 18 h 30. Il excuse l'absence de Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, du représentant de la DDEN, de madame Hermann, complément de décharge de M. Gondrand et Mme Jeanjean.

1. Présentation de la nouvelle équipe parents/enseignants/périscolaire et rappel du rôle des parents d'élèves. Rappel des droits et devoirs des élèves.

Cette année une seconde association de représentants de parents est présente à l'école au côté de l'APEIV. Il s'agit de l'AUVNI.

Concernant l'école, deux nouvelles enseignantes ont été nommées cette année : Mme Laroche (CE1) et Mme Jeanjean (CM1).

Pour le périscolaire, Laurent Vernet remplace désormais Arnaud Ferret en tant qu'adjoint de Jean-Michel Calios.

Les associations rappellent leur rôle en tant que lien entre les parents et les enseignants ou la mairie. Ils transmettent les questions des parents et peuvent les assister lors de rendez-vous. Ils peuvent également faire des démarches auprès de l'Inspection pour aider l'équipe enseignant.

M. Gondrand rappelle que la communication entre parents et enseignant est fondamentale pour aller dans le même sens. Il ajoute qu'il faut faire confiance à l'équipe et son professionnalisme. Il faut rester vigilant à certaines interventions de parents par rapport à ce que peut raconter leur enfant.

M. Gondrand rappelle comme tous les ans que toute agressivité de la part d'un parent est intolérable. Il est normal et de notre devoir de convoquer les parents concernant les problèmes que peut soulever leur enfant. A partir du moment où l'ensemble des acteurs de l'école (scolaire et périscolaire) arrive au même constat concernant un comportement, c'est au rôle des parents d'agir auprès de leur enfant pour remédier au problème.

Pour conclure, M. Gondrand souligne l'importance d'aller voir directement l'enseignant ou le Directeur en cas de soucis et non pas d'aller se plaindre directement à l'Inspection ou la mairie.

Droits et devoirs des élèves : La population scolaire change. L'année précédente a été difficile (constat scolaire et périscolaire). Pour y remédier, une réflexion a eu lieu pour mettre en place des règles communes et une même exigence sur tous les moments de l'école (scolaire et périscolaire). Une première réunion avec les enfants a eu lieu à la rentrée pour rappeler leurs droits et devoirs.

Des parents demandent quelles sanctions peuvent être envisagées.

Au niveau périscolaire, les sanctions sont les suivantes : suppression d'une activité (non obligatoire, on le rappelle). Un mot dans le carnet de correspondance est écrit en cas de faits graves et répétés. Au bout de 3 mots, le Directeur du Périscolaire (M. Calios) convoquera les parents. Si aucune amélioration est constatée, Les parents pourront être convoqués à la mairie et la sanction pourra aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant aux activités.

Pour le temps scolaire, des solutions sont à mettre en place concernant les enfants qui continuent à perturber la classe : une sortie de la classe est prévue (le jeudi sur le temps de décharge de M. Gondrand qui assurera la surveillance) pour « marquer le coup ». Pour les enfants particulièrement pénibles, une médiation sera prévue en présence des parents, d'un représentant de l'équipe périscolaire, d'un enseignant et du Directeur. Cette médiation prend exemple sur les commissions éducatives du collège. L'avantage du système est la présence d'une personne étrangère à l'école comme témoin et lien possible (ex Sandrine Lahana du service prévention de la mairie).

2. Effectifs de la rentrée

CP : 21 ; CE1 : 26 ; CE2/CM1 : 25 + 5 (CM1 qui ont besoin de renforcer leurs compétences de CE2) ; CM1 : 29 ; CM2 : 24. Total : 130 élèves.

Pour l'instant, aucune prévision sur les classes de l'an prochain ne peut être prévue.

3. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école a été voté à l'unanimité pour l'année 2016-2017.

Quelques modifications ou précisions ont été apportés par rapport à celui de l'an passé :

- Le carnet d'évaluation devient numérique
- Echarpes interdites (rappel)
- Objets tolérés (jeux de cour). A noter qu'une liste sera faite lors des réunions des délégués de classes.
- Point sécurité Vigipirate.
- Aucun médicament à l'école (rappel)

4. PPMS et sécurité à l'école

Un premier exercice PPMS sécurité a eu lieu à l'école le 10 octobre. Cet exercice a duré 15 minutes. Le choix de l'école était de se cacher face à une intrusion. Pour un prochain PPMS, l'équipe travaillera sur les possibilités de fuites (s'échapper). Une concertation avec le commissariat de Versailles et la mairie aura lieu prochainement pour les 2 groupes scolaires Rabourdin.

Le bilan de cet exercice est très positif. Les enfants ont pris leur rôle au sérieux.

Un parent demande comment le sujet a été abordé.

M. Gondrand dit que beaucoup d'enfants sont déjà informés (mémoire des attentats). Toutefois, le but n'est pas de les affoler mais de présenter cet exercice comme n'importe quel autre exercice de sécurité (incendie ou PPMS confinement). A l'issue de chaque exercice (préparatoire et réglementaire), un bilan est fait avec les enfants pour s'améliorer.

Concernant la sécurité dans l'école, maintien d'un adulte à la grille pour les entrées et sorties. Il reste encore des interrogations pour trouver le système le plus fiable concernant le flux des entrées et sorties.

5. Bilan des temps périscolaires

Laurent Vernet a été nouvellement nommé comme adjoint périscolaire. Pour l'instant il y a une bonne cohésion entre lui et Jean-Michel Calios mais ils manquent encore de temps pour se voir.

Il faut réfléchir à une réorganisation concernant les fiches sanitaires. Celles-ci ont été données fin juin. Or trop de feuille sont arrivées après le 15 juillet (ou jamais rendues).

Il est impératif et urgent d'avoir tous les numéros de téléphone des parents et de savoir les effectifs pour la gestion de la cantine/garderie/étude (maternelle et élémentaire).

M. Calios rappelle qu'il est important que les parents notent par écrit si leur enfant mange ou pas à la cantine.

Mme Duarte devient la nouvelle référente scolaire concernant les temps périscolaires. Son rôle est de faire le lien avec l'équipe enseignante.

La réunion périscolaire de début d'année a été très appréciée des parents. C'était l'occasion de tisser un lien entre tous les temps de l'école.

Cette année, il y a un fonctionnement nouveau sur les temps d'ateliers. Ceux-ci sont répartis sur 5 périodes (de vacances à vacances). Le but est que chaque activité se fasse sur une période plus courte, qu'elle donne « le goût à ... » et que cela permette à l'enfant d'essayer de nouvelles activités. Chaque enfant aura ainsi pratiqué toutes les activités de son cycle.

A la fin de l'année, il faudra voir comment faire un bilan avec les enfants.

Un parent demande s'il y a des enfants en retrait pour certains ateliers. M. Calios répond que cela fera partie d'un bilan avec les délégués de classe.

Un parent s'interroge sur les ateliers en extérieur qui nécessitent un transport en bus. M. Calios rappelle que le but des ateliers est de profiter des ressources locales. Cependant, le transport permet d'utiliser toutes les ressources de la ville.

6. Sorties et manifestations

La liste suivante est non exhaustive.

- Ronde de Vélizy. Une trentaine d'enfants sont inscrits pour la ronde de Vélizy du dimanche 16 octobre. C'est une réussite. Les enseignants ont préparé les enfants dans le cadre de leurs activités d'EPS (course longue). M. Calios a également invité les élèves au club d'athlétisme un vendredi soir.

- Rêve de gosse : l'opération rêve de gosse revient dans notre école pour les CM2 de Mme Virolle. Pour l'instant pas de date et de planning prévu avant réunion.

- Onde : un premier spectacle aura lieu le Mardi 8 novembre (la petite fille aux allumettes) pour les CE2/CM1 et CM1.

- Visite de l'Onde : pour les CP le 10 novembre (découverte du lieu et l'envers du décor).

- Classe à PEAC : projet de classe artistique (CP et CE2/CM1) avec l'intervention d'une artiste plasticienne à l'école (Sabrina Vitali). Ce travail s'accompagne de trois sorties à l'espace Micro-Onde pour y découvrir trois expositions d'art contemporain.

- Relais Nature : des séances sur les planètes sont prévues (intervention à l'école du relais nature). Lundi 14/11 et jeudi 02/12 pour la classe de CM1.

- intervention de policiers du commissariat de Versailles dans la classe de CM1 sur le thème du harcèlement (jeudi 6 octobre)

- Sortie au Palais de la Découverte pour les CM1 et CM2 (pas de date pour l'instant)

- Classe de neige pour les CE2/CM1 (du 27 janvier au 3 février) en Haute Savoie (informations à venir).

7. Travaux dans l'école

- peintures refaites dans la classe de CP.

- Aménagement d'une salle commune avec la maternelle (bâtiment).

- Installation de buts de hand ball pendant les vacances de la Toussaint.

- Equipement progressif des écoles d'une classe informatique mobile.

8. Coopérative scolaire.

Le bilan de la coopérative scolaire s'élève à 686 € pour le début d'année. M. Gondrand rappelle que la coopérative scolaire est alimentée par les différentes activités de l'école (photos, fêtes, ventes de gâteaux, cotisation des parents...). L'ensemble des dépenses concerne les charges des activités éducatives (matériels, outils, livres scolaires), le financement des sorties scolaires (dont les cars). M. Gondrand rappelle que les parents ont un droit de regard sur la tenue de la coopérative et que deux d'entre eux doivent signer le compte rendu financier annuel (à remettre à l'association qui gère les coopératives d'école, l'OCCE).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Gondrand lève la séance à 20 h 30.